



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la justice

Scrutin du 28 mars 2021 à Moutier : bilan positif des observateurs fédéraux

Berne, 28.03.2021 - Dix-huit collaboratrices et collaborateurs de l'Office fédéral de la justice (OFJ) étaient présents à Moutier dimanche 28 mars 2021. Déployés à la demande des gouvernements bernois et jurassien ainsi que de la commune de Moutier, les observateurs ont surveillé le dépouillement et ont validé chacune des décisions du bureau de vote. Après la clôture des opérations de dépouillement, aucun problème n'a été signalé.

Déployés à la demande des gouvernements bernois et jurassien ainsi que de la commune de Moutier, dix-huit collaboratrices et collaborateurs de l'Office fédéral de la justice (OFJ) étaient présents à Moutier. Six observateurs fédéraux, des juristes de l'OFJ domiciliés ni dans le canton de Berne, ni dans le canton du Jura, ont surveillé le dépouillement et validé chacune des décisions du bureau de vote. Une dizaine de leurs collègues ont quant à eux procédé au contrôle systématique des cartes de légitimation.

Le matériel de vote avait été préalablement sécurisé par la Confédération, avec l'apposition de marques sur les cartes de légitimation et les bulletins de vote. C'est également l'OFJ qui avait envoyé le matériel de vote par voie postale. Des observateurs fédéraux avaient remis le matériel de vote à quelque 200 personnes, dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Toutes les urnes utilisées pour ce scrutin avaient été scellées par l'OFJ. Enfin, le vote par correspondance qui avait été adressé à l'OFJ n'a été acheminé que le 28 mars à Moutier pour y être dépouillé.

Les observateurs fédéraux ont souligné l'excellente collaboration avec les autorités communales et cantonales, avant et pendant le vote. Toutes les demandes du responsable des observateurs ont été prises en compte par la commune de Moutier. Compte tenu de la situation sanitaire, l'accès des médias au bureau de vote a dû être strictement limité. Il était toutefois possible de suivre le dépouillement en direct sur la chaîne YouTube de la commune de Moutier.

Le déploiement d'observateurs et les mesures évoquées précédemment visent à éviter des contestations relatives au déroulement du scrutin. Le dispositif avait été discuté dans le cadre des conférences tripartites Jura, qui regroupent les gouvernements bernois et jurassien sous la présidence de la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), et avait également été approuvé par le Conseil municipal de Moutier.

Les observateurs fédéraux ont également constaté que la campagne précédant le vote s'était déroulée de manière apaisée, et que les autorités communale et cantonales concernées avaient fait preuve d'une extrême retenue. Ils rappellent enfin que le contrôle continu du registre électoral avait été opéré par la Chancellerie d'Etat bernoise et la Chancellerie de la ville de Moutier, durant près d'une année. Le rôle de l'OFJ s'est limité à la médiation entre la commune de Moutier et le canton de Berne. Le vote sur l'appartenance cantonale de Moutier est le plus complexe jamais organisé en Suisse.

Adresse pour l'envoi de questions

Jean-Christophe Geiser, responsable du dossier jurassien, T +41 76 527 54 86, jean-christophe.geiser@bj.admin.ch

Auteur

Office fédéral de la justice

<http://www.bj.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82858.html>